Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2167(INI)

20.2.2026

AMENDEMENTS
1 - 243

Projet de rapport
Andrey Kovatchev
(PE778.304v01-00)

Recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies
(2025/2167(INI))

Amendement 1
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale des Nations ***Unies***,	— vu la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale des Nations ***unies et le message du secrétaire général pour commémorer le 80e anniversaire des Nations unies***,

Or. en

Amendement 2
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la déclaration universelle des droits de l'homme, son préambule et son article 18, et les conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme, ainsi que les protocoles facultatifs s'y rattachant,

Or. en

Amendement 3
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies

du 12 octobre 2022, intitulée «Intégrité territoriale de l'Ukraine»,

Or. fi

Amendement 4
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le plan d'action de l'initiative ONU80 du 21 novembre 2025,

Or. en

Amendement 5
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu ses résolutions du 21 janvier 2026 sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2025 et sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2025,

Or. en

Amendement 6
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution

Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le traité sur le commerce des armes (TCA),

Or. en

Amendement 7
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Visa 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

Or. en

Amendement 8
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Visa 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et ses objectifs de développement durable,

Or. en

Amendement 9
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu sa résolution du 24 octobre 2024 sur l'interprétation erronée de la résolution 2758 des Nations unies par la République populaire de Chine et les provocations militaires constantes de celle-ci autour de Taïwan,

Or. en

Amendement 10
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les conclusions orales du président António Costa à l'issue de la réunion informelle des membres du Conseil européen tenue le 22 janvier 2026,

Or. en

Amendement 11
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Acte final d'Helsinki) signé le 1er août 1975,

Or. en

Amendement 12
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Visa 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies du 31 octobre 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité,

Or. en

Amendement 13
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Visa 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies du 17 novembre 2025 adoptant le Plan d'ensemble visant à mettre fin au conflit à Gaza,

Or. en

Amendement 14
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***que, dans le climat***	A. considérant ***qu'il*** est essentiel de

géopolitique actuel, il est essentiel ***de défendre et de renforcer l'ordre international fondé sur des règles et*** de garantir le bon fonctionnement des organisations ***intergouvernementales***;	garantir le bon fonctionnement des organisations ***faisant partie des Nations unies***; ***que les Nations unies constituent la principale enceinte pour traiter les questions d'intérêt mondial et que l'Union doit éviter les doubles emplois;***

Or. en

Amendement 15
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la démocratie, ses systèmes, ses normes et ses valeurs sont les piliers fondamentaux du système multilatéral actuel; que le multilatéralisme est promu par les démocraties, et que celles-ci ont tendance à favoriser le multilatéralisme, car elles en tirent un bénéfice mutuel; qu'un monde composé de démocraties, au sens de systèmes démocratiques parvenus à maturité, est un monde bien plus sûr, compte tenu de leurs importants systèmes de contre-pouvoirs qui constituent un rempart contre les comportements imprévisibles des autocraties dans le contexte international; que la démocratie est assiégée sur la scène internationale par des régimes autoritaires, totalitaires et illibéraux, qui l'attaquent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières;

Or. en

Amendement 16
Alexander Sell

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et la redéfinition de la participation des États-Unis aux organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix;	***supprimé***

Or. en

Amendement 17
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que ***les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et la redéfinition de la participation des États-Unis aux organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix***;	B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que ***l'augmentation des politiques unilatérales contraires au droit international, la montée du militarisme, les tensions accrues entre les blocs géopolitiques et la paralysie des Nations unies du fait de ces nombreuses crises***;

Or. en

Amendement 18
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, ***telles que*** les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine ***et la redéfinition de la participation des États-Unis aux organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix***;	B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, ***notamment la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, mais aussi*** les ***diverses*** attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, ***ainsi que*** l'influence croissante de la Chine;

Or. fi

Amendement 19
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et ***la redéfinition de la participation*** des États-Unis ***aux*** organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix;	B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et ***le retrait*** des États-Unis ***des*** organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix; ***que l'incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies et de ses***

membres permanents à agir face à des violations majeures de la charte des Nations unies a contribué à la critique publique de cette organisation dans son ensemble;

Or. en

Amendement 20
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et ***la redéfinition de la participation*** des États-Unis ***aux*** organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix;	B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et ***le retrait actif*** des États-Unis ***des*** organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix;

Or. en

Amendement 21
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la	B. considérant que le système multilatéral est confronté à des menaces croissantes, telles que les attaques de la Russie contre l'architecture mondiale de la

paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et la redéfinition de la participation des États-Unis aux organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, la santé et la consolidation de la paix;	paix et de la sécurité, y compris le Conseil de sécurité des Nations unies, l'influence croissante de la Chine et la ***regrettable*** redéfinition de la participation des États-Unis aux organisations internationales, ainsi que les coupes budgétaires affectant des domaines essentiels tels que l'aide humanitaire, l'éducation, ***le changement climatique, les menaces hybrides, le droit international,*** la santé et la consolidation de la paix; ***que les attaques contre le système multilatéral proviennent également de pays démocratiques et d'alliés (naturels) de l'Union;***

Or. en

Amendement 22
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les violations généralisées de la charte des Nations unies, y compris les actes d'agression et de violation de l'intégrité territoriale, tels que la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, constituent une menace existentielle pour la paix et la sécurité internationales;

Or. en

Amendement 23
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que l'Union reste

attachée à la charte des Nations unies ainsi qu'à ses règles et à ses principes, dont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et qu'elle soutient fermement un système multilatéral fondé sur le droit international et articulé autour des Nations unies;

Or. en

Amendement 24
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'administration des États-Unis sous la présidence de Donald Trump a activement procédé à des attaques systématiques contre le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles, y compris l'affaiblissement délibéré des institutions internationales, les prises de décision unilatérales et l'instrumentalisation du pouvoir politique, économique et financier de façon à saper la gouvernance mondiale collective;

Or. en

Amendement 25
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B septies. considérant que les déclarations et les actions menaçant la

souveraineté et l'intégrité territoriale du Groenland et du Danemark constituent une violation des principes fondamentaux du droit international, notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'autodétermination, et contribuent à la normalisation d'une diplomatie coercitive;

Or. en

Amendement 26
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que, lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations unies, le président des États-Unis Donald Trump a ouvertement attaqué le système des Nations unies et remis en question sa légitimité et son efficacité; que la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé la création d'un Conseil de paix en tant qu'administration temporaire et strictement transitoire pour la reconstruction de Gaza; que, par la suite, le président Trump a publiquement annoncé son intention d'investir le Conseil de paix d'un mandat permanent et d'un champ d'application géographique et fonctionnel élargi, s'étendant bien au-delà de Gaza, sans autorisation renouvelée des Nations unies ou de ses États membres; que les documents accessibles au public et les projets de charte diffusés par le gouvernement des États-Unis concernant la création du Conseil de paix envisagent la création d'une nouvelle organisation internationale opérant en dehors du système des Nations unies, dont la composition serait déterminée

exclusivement sur invitation, à la discrétion d'un président à vie autoproclamé, s'écartant ainsi des principes établis du multilatéralisme, de l'égalité des États et de la gouvernance démocratique; que ces projets d'instruments envisagent en outre d'imposer des contributions financières obligatoires, des frais ou des «coûts de participation» aux populations touchées et aux entités participantes, sans consentement représentatif, sans contrôle parlementaire ou budgétaire transparent, ce qui soulève de graves préoccupations quant à la légalité, au respect du principe de responsabilité et à une exploitation potentielle; que la structure de gouvernance proposée pour le Conseil de paix semble prévoir une participation sélective et une exclusion fondée sur l'alignement politique ou les intérêts stratégiques, institutionnalisant ainsi un principe de discrimination incompatible avec le droit international des droits de l'homme, la charte des Nations unies et le principe de l'égalité souveraine des États; qu'en l'absence de mécanismes d'examen judiciaire, de surveillance indépendante et de limites d'autorité clairement définies, le Conseil de paix pourrait se voir accorder des pouvoirs exécutifs, administratifs et financiers excessifs, ce qui contreviendrait à l'état de droit et créerait un précédent pour des structures de gouvernance parallèles imposées sans consensus international; que la composition et l'organisation du Conseil de paix présentent de grandes incertitudes sur la participation réelle et le pouvoir d'action des Palestiniens dans le processus de reconstruction, ainsi que sur leur avenir, ce qui va à l'encontre des objectifs fixés dans la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies;

Or. en

Amendement 27
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B octies. considérant qu'en août 2025, l'administration Trump a interdit au président palestinien Mahmoud Abbas et à 80 responsables palestiniens d'assister à la réunion des dirigeants mondiaux à l'Assemblée générale des Nations unies à New York; qu'une telle décision constitue une violation grave et inacceptable des principes d'inclusivité et d'universalité qui sous-tendent le système des Nations unies, qu'elle sape la crédibilité des Nations unies en tant qu'enceinte de dialogue pacifique et qu'elle représente une tentative pour disqualifier le droit d'un peuple à la représentation politique et la recherche de la paix à Gaza et au Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 28
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que l'instrumentalisation du commerce, des droits de douane et des sanctions en dehors des cadres multilatéraux, poursuivie par des actions unilatérales, sape l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fragmente l'économie mondiale, exacerbe les inégalités mondiales et nuit de manière disproportionnée aux pays en

développement et aux populations vulnérables;

Or. en

Amendement 29
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B sexies. considérant que les coupes budgétaires et le retrait d'un certain nombre de plateformes et d'organismes multilatéraux clés, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Conseil des droits de l'homme et les mécanismes liés au climat dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ont considérablement affaibli la capacité de la communauté internationale à répondre efficacement aux crises humanitaires, aux menaces pour la santé mondiale, aux violations des droits de l'homme et au changement climatique;

Or. en

Amendement 30
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

B ter. considérant que la mondialisation et les grands défis tels que le changement climatique, la gestion des flux migratoires, la non-prolifération des armes de destruction massive, les pandémies, le terrorisme et la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, entre autres, nécessitent des réponses multilatérales;

Or. es

Amendement 31
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le respect du droit international et des principes de la charte des Nations unies sont des principes de base de l'action extérieure de l'Union;

Or. es

Amendement 32
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que le Conseil de sécurité des Nations unies est un organe très important pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et que, compte tenu de la gravité et de la complexité des défis actuels, il devrait jouer un rôle plus efficace et plus décisif;

Or. es

Amendement 33
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le système des Nations unies est la pierre angulaire du système multilatéral actuel; qu'il reste le cadre le plus approprié pour progresser vers ses objectifs fondamentaux de promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement durable au niveau mondial; que le système des Nations unies connaît peut-être une fatigue structurelle, en partie due à son manque d'adaptation aux nouveaux acteurs internationaux qui partagent ses principes, tels que l'Union; que la réforme du système des Nations unies est nécessaire pour qu'il soit adapté à l'objectif visé; que l'initiative UN80 est une initiative bienvenue, mais qu'elle risque de devenir un exercice de réaffectation budgétaire, en raison notamment de la diminution des contributions volontaires de certains États, tels que les États-Unis; que cette réaffectation budgétaire met en péril le bon fonctionnement du système des Nations unies dans des domaines essentiels tels que les droits de l'homme ou le changement climatique; que l'on ne peut attendre des Nations unies qu'elles fassent plus avec moins de ressources;

Or. en

Amendement 34
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (Acte final d'Helsinki), signé le 1er août 1975, a établi un cadre global pour la sécurité européenne, fondé sur dix principes fondamentaux régissant les relations entre les États participants, à savoir l'égalité souveraine, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des États, le règlement pacifique des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, la coopération entre les États et l'exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international, et que ces principes devraient continuer à constituer la pierre angulaire de l'architecture de sécurité européenne;

Or. en

Amendement 35
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que l'Union n'est pas un État membre des Nations unies et qu'elle participe à leurs travaux grâce à son statut d'observateur renforcé; que le rôle de l'Union ne devrait pas être considéré comme l'équivalent de celui

d'un membre à part entière;

Or. en

Amendement 36
Alexander Sell

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant qu'il serait inopportun d'espérer que l'Union obtienne un siège au Conseil de sécurité des Nations unies et que cela risquerait de compromettre le rôle et les responsabilités des États membres de l'organisation en vertu de la charte des Nations unies;

Or. en

Amendement 37
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les tentatives visant à discréditer ou à affaiblir l'architecture de paix des Nations unies, y compris les attaques contre la Commission de consolidation de la paix des Nations unies et les structures plus larges de gouvernance de la paix, représentent un effort pour compromettre la capacité des Nations unies à prévenir les conflits, à soutenir la reconstruction après les conflits et à agir en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales;

Or. en

Amendement 38
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que l'Union européenne, en tant qu'acteur mondial engagé en faveur du multilatéralisme et des principes de la charte des Nations unies, devrait jouer un rôle plus important au sein des Nations unies; que l'Union européenne renforce progressivement ses capacités de sécurité et de défense, dans le but d'assumer des responsabilités accrues en matière de prévention des conflits, de gestion des crises ainsi que de défense et de consolidation de la paix;

Or. es

Amendement 39
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant qu'il semble essentiel que l'Union intensifie sa coopération avec tous les partenaires, y compris les Nations unies et ses agences, afin de faire progresser ensemble le processus de réforme interne de cette organisation et de garantir ainsi que celle-ci reste efficace, financièrement efficiente et capable de relever les défis mondiaux de plus en plus fréquents de notre époque;

Or. en

Amendement 40
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que la commission des affaires étrangères du Parlement européen est chargée, entre autres, des relations avec les Nations unies pour les questions relevant de sa compétence, ainsi que de la promotion, de la mise en œuvre et du suivi de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, y compris au moyen d'échanges avec les partenaires internationaux et de la diplomatie parlementaire, et que la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies est une enceinte multilatérale essentielle pour faire progresser les priorités de l'Union en matière de politique étrangère et pour assurer le contrôle parlementaire; qu'à la lumière de ce qui précède, des missions régulières de la commission des affaires étrangères lors des sessions de l'Assemblée générale des Nations unies soutiendraient ce mandat, en permettant au Parlement européen de dialoguer avec ses homologues, de renforcer son rôle dans les affaires multilatérales et de soutenir l'engagement de l'Union en faveur d'une action extérieure efficace et cohérente;

Or. en

Amendement 41
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	de refuser la confrontation fondée sur des doctrines de sphères d'influence quelle que soit la puissance qui l'exerce; de réaffirmer que de telles approches sont incompatibles avec les principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes inscrits dans la charte des Nations unies;

Or. en

Amendement 42
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d'exprimer une profonde inquiétude face aux décisions unilatérales des États-Unis de suspendre leur participation à des organisations internationales, des accords et des cadres multilatéraux, ou de s'en retirer, en particulier lorsque ces décisions affaiblissent la coopération internationale dans des domaines essentiels tels que la paix et la sécurité, la santé mondiale, le commerce, le climat ou les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 43
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son ***cœur***, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;	a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son ***cœur, tout en favorisant, lorsque cela s'avère plus efficient, les relations bilatérales de l'Union européenne avec les États tiers, afin de privilégier avant tout l'efficacité***, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. fr

Amendement 44
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;	a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales; ***de s'opposer fermement aux actions unilatérales, à la diplomatie coercitive et aux tentatives de tout État – quel que soit son poids économique – de saper les institutions multilatérales et la stabilité mondiale au nom d'intérêts nationaux à courte vue; et de demander l'application effective et le renforcement***

de la loi de blocage de l'Union afin de protéger l'indépendance et le fonctionnement des organes judiciaires internationaux, en particulier la Cour pénale internationale (CPI) et la Cour internationale de justice (CIJ);

Or. en

Amendement 45
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;	a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales; ***de s'abstenir de créer des structures parallèles, de dupliquer les mandats des Nations unies ou de s'y substituer;***

Or. en

Amendement 46
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de	a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace ***dans lequel les lois et les normes sont plus fortes que le***

défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;	***conflit***, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales***, et de s'opposer aux tentatives pour saper ce multilatéralisme ou y porter atteinte***;

Or. en

Amendement 47
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;	a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale***, y compris les zones maritimes telles que définies dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer***, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. en

Amendement 48
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;	a) de continuer de soutenir un multilatéralisme efficace, avec les Nations unies en son cœur, de promouvoir et de défendre le droit international et de préserver les règles et principes de la charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale, ***le non-recours à la force,*** l'indépendance politique, l'autodétermination et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Or. es

Amendement 49
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a bis) de rappeler que la charte des Nations unies et les principaux instruments des Nations unies relatifs aux droits de l'homme ne font pas référence au concept de «genre» ou à l'idéologie du genre, mais sont fermement ancrés dans le principe de non-discrimination sur la base du sexe[1 bis]; de souligner que la réinterprétation politisée des droits de l'homme, y compris l'introduction de concepts de genre à caractère idéologique, risque de compromettre l'universalité, la cohérence et la sécurité juridique des protections des droits de l'homme, de politiser les cadres internationaux des droits de l'homme et d'affaiblir la protection effective des droits des femmes, des hommes et des enfants;

[1 bis] https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text, articles 1, 13, 55 et 76.

Or. en

Amendement 50
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a ter) de rappeler que le chapitre I, article 1, de la charte des Nations unies[2 bis] prévoit explicitement que l'un des objectifs des Nations unies est de développer et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion; de souligner par conséquent que les protections des droits de l'homme sont fondées sur des catégories claires et universellement reconnues, et que l'introduction d'interprétations à motivation idéologique fondées sur le concept de genre, qui s'éloignent de la lettre de la charte, risque de diluer ce cadre, de créer une ambiguïté juridique et de compromettre la protection effective et égale des droits, en particulier de ceux qui sont fondés sur le sexe;

[2 bis] https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text

Or. en

Amendement 51
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) de demeurer résolu dans la défense	b) de demeurer résolu dans la défense

du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains universels, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité et de l'état de droit, conformément aux conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'Union dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme;	du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains universels, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité et de l'état de droit, conformément aux conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'Union dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme; ***de rappeler que les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables, qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux;***

Or. en

Amendement 52
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a bis) de souligner que la défense du multilatéralisme exige de dépasser le soutien rhétorique pour passer à des engagements politiques, financiers et diplomatiques concrets, et que l'Union doit être prête à assumer une plus grande part de responsabilité lorsque d'autres acteurs clés se désengagent des institutions multilatérales, s'y opposent ou les sapent ouvertement;

Or. en

Amendement 53
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*

b) de demeurer résolu dans la défense du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains universels, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité et de l'état de droit, conformément aux conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'Union dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme;	b) de demeurer résolu dans la défense du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains universels, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité et de l'état de droit, ***dans le respect des juridictions constitutionnelles nationales et du principe de subsidiarité,*** conformément aux conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'Union dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme;

Or. fr

Amendement 54
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point b

Proposition de résolution	*Amendement*
b) de demeurer résolu dans la défense du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains universels, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité ***et*** de l'état de droit, conformément aux conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'Union dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme;	b) de demeurer résolu dans la défense du respect, de la protection et de la mise en œuvre des droits humains universels, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité***,*** de l'état de droit ***et des processus électoraux transparents, crédibles et inclusifs***, conformément aux conclusions du Conseil de 2025 sur les priorités de l'Union dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme;

Or. es

Amendement 55
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point b bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

b bis) de souligner qu'il faut promouvoir l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et des filles et la pleine mise en œuvre des engagements internationaux pertinents, y compris le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité ainsi que le programme d'ONU-Femmes; de faire remarquer que ces principes sont également reflétés dans la politique étrangère féministe de la Suède, qui fournit un modèle pour l'intégration des perspectives de genre dans la politique étrangère, la consolidation de la paix et l'engagement multilatéral; et d'inviter l'Union et ses États membres à soutenir activement l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les politiques et tous les programmes des Nations unies, en garantissant une participation égale des femmes aux postes à responsabilité et à la prise de décision, des ressources adéquates, ainsi que la protection et la promotion des droits des femmes et des filles conformément aux normes internationales; de reconnaître que les femmes et les filles sont démesurément touchées par les conflits armés, mais qu'elles sont aussi de puissants agents de changement dans la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit; de demander que les femmes participent pleinement, sur un pied d'égalité et de manière significative aux processus de paix et à la prise de décision, et que soient prévues des ressources et une responsabilité appropriées pour mettre en œuvre les engagements du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité dans l'ensemble des opérations de paix et des efforts de médiation des Nations unies;

Or. en

Amendement 56
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale;	c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale***, ainsi que pour répondre aux grands défis mondiaux tels que le changement climatique, la gestion des flux migratoires, la non-prolifération des armes de destruction massive, les pandémies, le terrorisme et la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, entre autres***;

Or. es

Amendement 57
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale;	c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale; ***de condamner les tentatives pour contester la légitimité, l'autorité et l'universalité des Nations unies, y compris les efforts visant à exclure des acteurs ou des peuples spécifiques des enceintes des Nations unies, à affaiblir les structures de gouvernance de la paix ou à politiser le fonctionnement des organes des Nations unies;***

Or. en

Amendement 58
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale;	c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale; ***de souligner qu'il importe de garantir une participation significative des femmes et des jeunes aux processus décisionnels multilatéraux, notamment grâce à des mécanismes consultatifs structurés pour les jeunes et à un soutien au programme Jeunesse, paix et sécurité des Nations unies;***

Or. en

Amendement 59
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale;	c) de réaffirmer le rôle essentiel des organisations multilatérales en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale ***et, en étroite coopération avec les partenaires de l'Union partageant les mêmes valeurs, de lancer des initiatives multilatérales, fermement ancrées dans les règles mondiales, qui contribuent à garantir la sécurité et la prospérité de l'Europe***;

Or. en

Amendement 60
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de déplorer à nouveau la décision du président des États-Unis de se retirer d'un grand nombre d'organisations internationales, y compris de nombreux organes des Nations unies, de suspendre la participation ou le financement de son pays à de telles organisations ou de mettre fin à son engagement auprès de celles-ci; de souligner avec inquiétude qu'une telle démarche risque de compromettre la viabilité financière du système des Nations unies, d'affaiblir la coopération multilatérale à un moment où elle est plus que jamais nécessaire et de faire le jeu des acteurs autoritaires et révisionnistes, qui ont toujours cherché à tirer parti d'un retrait ou d'un désengagement des puissances occidentales des organisations internationales; d'encourager l'administration américaine à réfléchir à sa décision et à réaffirmer son attachement aux Nations unies et à la coopération multilatérale;

Or. en

Amendement 61
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de demander aux États-Unis d'accorder aux dirigeants palestiniens des visas avant les Assemblées générales des Nations unies à New York et de lever la

suspension discriminatoire du traitement des visas de visiteur pour tous les ressortissants palestiniens; d'inviter les Nations unies à autoriser les militants, les représentants de la société civile et les journalistes détenteurs d'un passeport taïwanais à assister aux événements qu'elles organisent;

Or. en

Amendement 62
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de présenter des propositions solides pour obtenir un siège permanent de l'Union dans toutes les enceintes multilatérales, ce qui permettrait de garantir la cohérence de l'action extérieure de l'Union et de consolider son rôle comme interlocuteur des pays tiers sur le plan multilatéral, en particulier en ce qui concerne le Sud global;

Or. en

Amendement 63
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le déficit budgétaire pour 2025 puisse être comblé le plus rapidement possible afin d'éviter un effondrement financier et d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des

programmes dans le monde entier, ainsi que des opérations du siège des Nations unies, et la tenue de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies;

Or. en

Amendement 64
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de souligner qu'un multilatéralisme efficace doit respecter la souveraineté nationale et la responsabilité démocratique; de s'opposer à l'élargissement des mandats des Nations unies à des domaines qui portent atteinte aux compétences des États membres en matière de migration, d'éducation ou de liberté d'expression;

Or. en

Amendement 65
Dan Barna, Petras Auštrevičius, Lucia Yar, Bernard Guetta, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de souligner l'importance accrue des enceintes multilatérales telles que les Nations unies dans le contexte de l'intensification des tensions géopolitiques et des polycrises humanitaires dans le monde entier;

Or. en

Amendement 66
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) de réaffirmer qu'un système multilatéral stable, fiable et équitable est essentiel pour garantir la paix et la sécurité et doit donc être une priorité de l'architecture de sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 67
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c ter) de soutenir le champ d'action limité et temporaire du Conseil de paix tel qu'établi par la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies; de rejeter fermement le Conseil de paix tel qu'il est décrit dans les documents accessibles au public et les projets de charte diffusés par le gouvernement des États-Unis, qui semble incompatible avec les normes établies de la diplomatie inclusive et multilatérale et du droit international, et de s'y opposer; de souligner que cette approche risque de saper la légitimité, l'autorité et la cohérence des structures internationales de paix et de sécurité existantes dans le cadre de la charte des Nations unies; de souligner avec une profonde préoccupation que plusieurs États signataires ou ayant exprimé leur volonté

de participer au Conseil de paix sont des régimes purement et simplement autoritaires, comme la Biélorussie; d'inviter tous les États membres de l'Union à garantir le rôle central des Nations unies et à adopter une position commune sur la participation ou l'approbation du Conseil de paix qui ne porte pas atteinte à la position commune de l'Union; de condamner le soutien des gouvernements hongrois et bulgare au Conseil de paix américain;

Or. en

Amendement 68
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c ter) de souligner l'importance stratégique de la sélection prochaine du prochain secrétaire général des Nations unies, d'agir de manière coordonnée et transparente en faveur d'un processus de sélection ouvert, inclusif et fondé sur le mérite, en vue d'assurer la nomination d'un candidat ayant fait la preuve de sa capacité à diriger, de son indépendance et de son attachement à la charte des Nations unies, au droit international et à un multilatéralisme efficace, capable de conduire la réforme des Nations unies, de renforcer la prévention des conflits, de répondre de manière décisive aux défis actuels et émergents en matière de sécurité mondiale et d'apporter un soutien; de rappeler que, lorsque les candidats sont également qualifiés sur la base de leur mérite, il convient de prendre dûment en considération la promotion de l'égalité de genre, y compris dans la perspective de nommer une femme au

poste de secrétaire général;

Or. en

Amendement 69
Dan Barna, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Michał Kobosko, Bernard Guetta, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c ter) de reconnaître l'existence d'une profonde crise de liquidités résultant du retard ou du défaut de paiement des principaux contributeurs ainsi que des réductions massives de l'aide volontaire des donateurs, principalement les États-Unis, ce qui a une incidence négative sur la réalisation du mandat des Nations unies, en particulier dans le domaine humanitaire;

Or. en

Amendement 70
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents;	d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de ***collaborer avec les États membres des Nations unies, le système des Nations unies et son secrétaire général pour*** promouvoir le programme de réforme UN80***, capable de produire des résultats tangibles dans les trois piliers: la paix et la sécurité, le développement durable, et les droits de l'homme***, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus

efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents; ***de prendre note du plan d'action de l'initiative UN80, qui a été présenté en novembre 2025, et s'engager sur ses prochaines étapes; de participer activement à toute discussion concernant la réforme du système des contributions et des restitutions financières vis-à-vis du budget des Nations unies afin de garantir une collecte plus rapide, suivie d'une allocation efficace des ressources, afin d'apaiser les inquiétudes des contributeurs au financement des Nations unies sur la bonne utilisation des ressources;***

Or. en

Amendement 71
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents;	d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents; ***de s'engager auprès des Nations unies pour que l'initiative UN80 ne devienne pas un simple exercice de réaffectation budgétaire mettant en péril le bon fonctionnement de l'organisation dans des domaines clés tels que les droits de l'homme; d'engager, sur ce point, le dialogue avec des pays tiers tels que la Chine ou les États-Unis pour veiller à ce que leurs contributions volontaires au***

système des Nations unies soient proportionnelles à leur développement économique et à leur rôle de premier plan en tant que membres du Conseil de sécurité des Nations unies;

Or. en

Amendement 72
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents;	d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents; ***de souligner que, en particulier lorsque d'autres acteurs mondiaux se désengagent, l'Union doit assumer une plus grande responsabilité pour soutenir, financer et renforcer les institutions multilatérales, y compris les Nations unies, notamment en réformant le Conseil de sécurité pour qu'il reflète mieux le monde d'aujourd'hui ainsi qu'en maintenant et en augmentant le soutien de base aux Nations unies et à ses agences;***

Or. en

Amendement 73
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents;	d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents ***en évitant l'instrumentalisation politique et les visées idéologiques***;

Or. en

Amendement 74
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents;	d) de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et de promouvoir le programme de réforme UN80, afin de rendre les Nations unies plus efficaces, plus efficientes, ***plus impartiales,*** plus transparentes, financièrement viables et plus réactives, capables de relever les défis mondiaux actuels et émergents;

Or. en

Amendement 75
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d bis) de réaffirmer leur engagement en

	faveur du pacte pour l'avenir, qui constitue une étape importante pour donner un nouvel élan aux Nations unies, réaliser le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) et maintenir la paix et la sécurité internationales;

Or. en

Amendement 76
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace***,*** ***inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir***;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace;

Or. en

Amendement 77
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur ***d'une réforme globale*** du Conseil de sécurité des Nations unies ***afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et***	e) de plaider en faveur ***de réformes pragmatiques et réalistes*** du Conseil de sécurité des Nations unies ***afin d'améliorer la transparence et l'efficacité, sans***

responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto ***lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir***;	***affaiblir le mécanisme du*** veto***, qui reste une garantie essentielle de la souveraineté nationale***;

Or. en

Amendement 78
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles***, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du*** droit de veto ***lorsqu'il bloque une action*** essentielle ***des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir***;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles***; rappelle que le*** droit de veto ***constitue une garantie*** essentielle ***de l'équilibre entre États souverains au sein du Conseil de sécurité***;

Or. fr

Amendement 79
Silvia Sardone, António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Susanna Ceccardi, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations

unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles***, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir***;	unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles;

Or. en

Amendement 80
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions ***visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque*** une action essentielle des Nations unies***, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir***;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions ***pour des consensus plus larges afin de soutenir*** une action essentielle des Nations unies;

Or. el

Amendement 81
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme	e) de plaider en faveur d'une réforme

globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies***, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir***;	globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies;

Or. fr

Amendement 82
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;	e) ***de déplorer que la composition du Conseil de sécurité des Nations unies reflète la structure du pouvoir après la Seconde Guerre mondiale et ne corresponde pas aux dynamiques contemporaines, à la représentation régionale, au poids démographique ou aux réalités politiques et économiques d'aujourd'hui;*** de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;

Or. en

Amendement 83
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) ***de plaider en faveur*** d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;	e) ***de reconnaître que le système multilatéral actuel, bien qu'indispensable, reste dominé dans les faits par les intérêts d'un petit nombre d'États puissants; de souligner que la légitimité et la viabilité de l'ordre international dépendent*** d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;

Or. en

Amendement 84
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à

l'avenir;	l'avenir; ***de souligner que la Russie a perdu sa légitimité en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, étant donné qu'elle a violé de manière flagrante les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, notamment en menant une guerre d'agression contre l'Ukraine et en utilisant son droit de veto pour bloquer les décisions relatives à ses propres actions illégales;***

Or. fi

Amendement 85
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies***, notamment un siège permanent pour l'Union en plus de celui déjà détenu par la France,*** afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, ***notamment en cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité,*** dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;

Or. en

Amendement 86
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir; ***d'œuvrer à l'obtention d'un siège permanent pour l'Union au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, en plus du siège déjà détenu par la France;***

Or. en

Amendement 87
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir; ***d'inviter l'Union et ses États membres à envisager les possibilités pour obtenir un siège commun pour l'Union au sein du Conseil de sécurité des Nations***

unies;

Or. en

Amendement 88
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir;	e) de plaider en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en veillant à ce qu'il rende mieux compte des réalités mondiales actuelles, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir; ***d'œuvrer à l'obtention d'un siège permanent pour l'Union au sein du Conseil de sécurité des Nations unies;***

Or. en

Amendement 89
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) de plaider pour que l'Union européenne dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité dans le cadre d'une future réforme consensuelle de cet organisme;

Or. es

Amendement 90
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) de promouvoir le point de vue selon lequel la place de la Russie en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies est juridiquement contestable, puisque l'article 23 de la Charte des Nations unies désigne l'Union soviétique, et non la Russie, comme membre permanent; de souligner que la dissolution de l'Union soviétique a entraîné un éclatement complet de l'État en quinze républiques indépendantes, parmi lesquelles la Russie, et qu'aucune décision formelle n'a été prise en ce qui concerne la succession de son prédécesseur; de rappeler que les autres anciennes républiques soviétiques ont demandé leur adhésion aux Nations unies séparément, alors que la Russie a contourné cette procédure et pris la place de l'Union soviétique par une déclaration unilatérale; de souligner que le statut de la Russie en tant que membre permanent du Conseil de sécurité repose sur une acceptation tacite et un usage politique, et non sur une décision juridique claire;

Or. fi

Amendement 91
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) de souligner qu'il est urgent que

l'Union s'engage véritablement et de manière structurée auprès du Sud global en tant que partenaires égaux dans la gouvernance mondiale, notamment par une meilleure représentation dans les organes de décision, un accès équitable au financement et aux technologies, et une co-appropriation des initiatives internationales dans des domaines tels que le développement, l'action climatique, la gouvernance numérique et la consolidation de la paix; d'inviter les États membres de l'Union, ainsi que le Conseil européen et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), à renforcer activement l'engagement de l'Union dans ces pays, notamment en luttant contre les campagnes de désinformation et les récits hostiles à l'Union déployés stratégiquement par des régimes autoritaires et illibéraux qui cherchent à saper les relations de l'Union avec l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie;

Or. en

Amendement 92
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) de saluer le rôle des Nations unies et de ses agences, en particulier dans les zones de conflit; de demander que l'Union intensifie son soutien au multilatéralisme en renforçant son appui politique et financier aux travaux des Nations unies et de ses agences; d'exiger que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) prévoie un financement spécifique, adéquat et prévisible pour les Nations unies et ses agences, en particulier pour l'UNRWA,

dont le travail à Gaza et en Cisjordanie, en tant que prestataire de services essentiels, est fondamental et irremplaçable pour la population de la région;

Or. en

Amendement 93
Dan Barna, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Michał Kobosko, Bernard Guetta, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) de souligner qu'il est nécessaire de remédier à la fragmentation systémique à l'intérieur des organisations et entre elles, au double emploi et à l'absence d'alignement des mandats et des financements dans l'ensemble des structures et organes des Nations unies;

Or. en

Amendement 94
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e ter) de fournir des ressources adéquates à la division «Communication stratégique et prospective» du SEAE pour lutter efficacement contre les campagnes de désinformation et les récits hostiles à l'Union déployés stratégiquement par des régimes autoritaires et illibéraux qui cherchent à saper l'action extérieure de l'Union dans les enceintes multilatérales, en particulier vis-à-vis du Sud global;

Or. en

Amendement 95
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***Unies*** et à ***œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter*** des procédures permettant de remédier efficacement à ***tout éventuel parti pris ou*** toute éventuelle inefficacité ***susceptibles*** de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;	f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***unies*** et à ***adopter*** des procédures permettant de remédier efficacement à toute éventuelle inefficacité ***susceptible*** de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant; ***d'inviter l'Union et ses États membres à revoir et à adapter leurs investissements dans les agences des Nations unies dont les États-Unis se sont récemment retirés, telles que l'Unesco, l'OMC, l'UNRWA, le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies (CDH), la CCNUCC et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), en fonction des pertes de financement substantielles que ces organisations ont subies;***

Or. en

Amendement 96
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des	f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des

organes et agences des Nations ***Unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à ***tout éventuel parti pris ou*** toute éventuelle ***inefficacité susceptibles*** de compromettre le mandat des agences des Nations unies, ***en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant***;

organes et agences des Nations ***unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à toute éventuelle ***obstruction ou limitation susceptible*** de compromettre le mandat des agences des Nations unies, ***en particulier en ce qui concerne les contributions et le financement de l'Union; de veiller, à cet égard, à ce que les contributions de l'Union aux agences des Nations unies restent opportunes et adéquates***;

Or. en

Amendement 97
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***Unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;	f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant; ***de veiller à ce que les titulaires de mandat et les fonctionnaires des Nations unies respectent les normes de conduite professionnelle les plus élevées, en évitant les comportements et les déclarations publiques trop politisés de certains d'entre eux, comme dans le cas de la rapporteuse spéciale des Nations unies Francesca Albanese, qui risquent de porter atteinte à la crédibilité des Nations***

unies et au principe d'impartialité;

Or. en

Amendement 98
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***Unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;	f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant; ***d'étudier la création d'une assemblée parlementaire dans le cadre des Nations unies, composée de représentants démocratiquement élus, dans le but de renforcer la légitimité démocratique du système multilatéral et de relever, de manière transparente et participative, les défis mondiaux qui affectent l'avenir de l'humanité;***

Or. en

Amendement 99
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***Unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;	f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; ***de réaffirmer l'importance pour tous les pays de s'engager à nouveau à accorder un accès total aux rapporteurs spéciaux des Nations unies***; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;

Or. en

Amendement 100
Stanislav Stoyanov
au nom du groupe ESN

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***Unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;	f) d'encourager les États membres à ***envisager de*** coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***unies dans les domaines d'intérêt commun établis*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;

Or. en

Amendement 101
Dan Barna, Lucia Yar, Petras Auštrevičius, Urmas Paet, Michał Kobosko, Bernard Guetta

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) d'encourager les États membres à coordonner leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***Unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;	f) d'encourager les États membres à coordonner ***et à synchroniser*** leurs actions au sein des organes et agences des Nations ***unies*** et à œuvrer à une réforme du système des rapporteurs spéciaux des Nations unies; d'adopter des procédures permettant de remédier efficacement à tout éventuel parti pris ou toute éventuelle inefficacité susceptibles de compromettre le mandat des agences des Nations unies, en garantissant un contrôle préalable et une supervision adéquats du personnel, ainsi que sa révocation le cas échéant;

Or. en

Amendement 102
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f bis) de demander une conditionnalité stricte et une évaluation au cas par cas du financement par l'Union des agences des Nations unies, y compris la possibilité d'un retrait lorsque la neutralité, la transparence ou la responsabilité ne peuvent être garanties;

Or. en

Amendement 103
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f ter) de demander un examen externe indépendant et récurrent du matériel éducatif soutenu par l'UNRWA afin de s'assurer qu'il est conforme aux normes des Nations unies et qu'il n'incite pas à la haine, à la violence ou à la glorification du terrorisme;

Or. en

Amendement 104
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) de poursuivre le renforcement de la coopération avec des partenaires***, tels que les États-Unis,*** en vue de dégager des consensus et de promouvoir un ordre multilatéral efficace;	g) de poursuivre le renforcement de la coopération avec des partenaires en vue de dégager des consensus et de promouvoir un ordre multilatéral efficace***, en particulier avec les pays qui partagent les mêmes valeurs et ceux qui sont prêts à adhérer et à contribuer au système multilatéral et à le renforcer***; ***de souligner que cette coopération doit être fondée sur le respect du multilatéralisme, du droit international, des droits de l'homme et de la prise de décision partagée au sein des institutions internationales;***

Or. en

Amendement 105
Hilde Vautmans, Dan Barna, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) de poursuivre le renforcement de la coopération avec des partenaires***, tels que les États-Unis,*** en vue de dégager des consensus et de promouvoir un ordre multilatéral efficace;	g) de poursuivre le renforcement de la coopération avec des partenaires en vue de dégager des consensus et de promouvoir un ordre multilatéral efficace***, tout en veillant à ce que l'Union se dote de la capacité politique, financière et institutionnelle d'agir de manière autonome lorsque les partenaires se désengagent des cadres multilatéraux, y portent atteinte ou les instrumentalisent***;

Or. en

Amendement 106
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) de poursuivre le renforcement de la coopération avec des partenaires***, tels que les États-Unis,*** en vue de dégager des consensus et de promouvoir un ordre multilatéral efficace;	g) de poursuivre le renforcement de la coopération avec des partenaires en vue de dégager des consensus et de promouvoir un ordre multilatéral efficace;

Or. en

Amendement 107
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) d'inviter l'Union et ses États

membres à dialoguer fermement et au plus haut niveau politique avec les États-Unis, et à exprimer leur profonde préoccupation face aux attaques publiques répétées du président Trump contre les Nations unies et le système multilatéral dans son ensemble; d'avertir que ces actions et ces discours risquent de saper l'ordre international fondé sur des règles et de transformer les États-Unis en un champion des relations transactionnelles bilatérales alors qu'ils étaient un pilier du multilatéralisme; de souligner que le respect des institutions multilatérales, du droit international et de l'égalité souveraine des États est indispensable à la paix, à la sécurité et au développement durable dans le monde;

Or. en

Amendement 108
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) de renforcer leur coordination avec les pays d'Amérique latine, avec lesquels nous avons tant de liens et partageons une vision commune de l'ordre international fondé sur des règles et le multilatéralisme, étant donné que les deux régions représentent ensemble un tiers des droits de vote aux Nations unies;

Or. es

Amendement 109
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;	***supprimé***

Or. en

Amendement 110
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies***, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes***;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies;

Or. fr

Amendement 111
Silvia Sardone, António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Susanna Ceccardi, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies***, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes***;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies;

Or. en

Amendement 112
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à ***examiner les moyens de*** renforcer le rôle	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à renforcer le rôle ***consultatif*** de

de l'Assemblée générale ***des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers*** des États membres ***représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes***;	l'Assemblée générale ***sans porter atteinte à la souveraineté*** des États membres;

Or. fr

Amendement 113
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine***, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes***;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine;

Or. en

Amendement 114
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, ***et*** d'inviter à examiner les moyens de renforcer ***le rôle*** de l'Assemblée générale des Nations unies ***dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de*** vote à la majorité qualifiée ***de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes***;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, ***en particulier pour ses membres permanents***; d'inviter à examiner les moyens de renforcer ***les capacités*** de l'Assemblée générale des Nations unies ***à agir lorsque le Conseil de sécurité des Nations unies ne s'acquitte pas de sa responsabilité première; d'étudier activement à cet égard la possibilité d'accroître et de coordonner avec les pays qui partagent les mêmes valeurs l'utilisation des prérogatives d'action attribuées à l'Assemblée en vertu de la doctrine «L'union pour le maintien de la paix», qui permet aux résolutions de l'Assemblée approuvées par un*** vote à la majorité qualifiée ***de déclencher une action des Nations unies, évitant ainsi l'impasse du veto du Conseil de sécurité des Nations unies***;

Or. en

Amendement 115
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, ***et*** d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, ***en s'abstenant de faire deux poids, deux mesures et d'appliquer les règles internationales de manière sélective;*** d'inviter ***avec vigueur*** à examiner les moyens de renforcer le rôle

majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;

de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;

Or. en

Amendement 116
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres ***représentant deux tiers de la population*** seraient considérées comme juridiquement contraignantes;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée de type européen, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres seraient considérées comme juridiquement contraignantes;

Or. fr

Amendement 117
Stanislav Stoyanov
au nom du groupe ESN

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée ***de type européen***, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée ***amélioré***, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;

Or. en

Amendement 118
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée ***de type européen***, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;	h) de rappeler la responsabilité du Conseil de sécurité des Nations unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de faire en sorte que les violations du droit international ne demeurent pas impunies, et d'inviter à examiner les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies dans ce domaine, notamment par l'instauration d'un système de vote à la majorité qualifiée, selon lequel les résolutions de l'Assemblée adoptées par une majorité des deux tiers des États membres représentant deux tiers de la population seraient considérées comme juridiquement contraignantes;

Or. fi

Amendement 119
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) d'exprimer une profonde inquiétude face aux décisions unilatérales des États-Unis de suspendre leur participation à des organisations internationales, des accords et des cadres multilatéraux, ou de s'en retirer, en particulier lorsque ces décisions affaiblissent la coopération internationale dans des domaines essentiels tels que la paix et la sécurité, la santé mondiale, le commerce, le climat ou les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 120
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) de demander à l'Union et à ses États membres d'appliquer un contrôle strict à la coopération et au financement liés aux organes judiciaires internationaux, y compris la CIJ et la CPI, et de s'opposer à toute tentative d'utiliser ces enceintes pour discréditer les États démocratiques ou pour assimiler les organisations terroristes à des États exerçant leur droit inhérent à l'autodéfense;

Or. en

Amendement 121
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) de soutenir la responsabilité de protéger, une norme émergente proposée par le Groupe de haut niveau et la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, et de recommander que la responsabilité de protéger soit la base d'une action collective visant à secourir des populations en grave danger lorsque leurs gouvernements ne peuvent pas ou ne veulent pas agir;

Or. en

Amendement 122
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) ***de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies;*** de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce	i) de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes;

que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; ***de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;***

Or. en

Amendement 123
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) de réaffirmer ***sa*** condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;	i) de réaffirmer ***leur ferme*** condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes ***et en s'assurant du retour des enfants ukrainiens enlevés, des civils emprisonnés et des prisonniers de guerre***; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union; ***de demander la condamnation des cyberattaques perpétrées par la Russie et ses alliés contre des entités et des***

personnes de pays tiers;

Or. en

Amendement 124
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;	i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union; ***d'explorer les possibilités d'un cadre post-conflit pour la paix, la coopération et le rétablissement des relations sur la base du droit international et des principes de la charte des Nations unies;***

Or. el

Amendement 125
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, ***tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes***; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour ***la reconstruction de*** l'Ukraine***, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union***;	i) de réaffirmer sa condamnation ***la plus ferme*** de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, ***le retrait des forces russes des territoires temporairement occupés, le paiement de réparations de guerre et la traduction en justice des criminels de guerre, y compris de celles et ceux qui ont planifié et perpétré le crime d'agression***; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour ***reconstruire*** l'Ukraine ***et pour la soutenir militairement et économiquement***;

Or. fi

Amendement 126
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des	i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des

civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de ***charge financière*** aux États membres de l'Union;

civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, ***à condition que toute utilisation de ces avoirs respecte le droit international, le droit de propriété et les procédures juridiques internationales,*** sans imposer de ***charges financières*** aux États membres de l'Union;

Or. ro

Amendement 127
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable ***en Ukraine***, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine,	i) de réaffirmer sa condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable***, fondée sur le respect de la souveraineté de l'Ukraine et sur une solution diplomatique viable***, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques

sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;	permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;

Or. fr

Amendement 128
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) de réaffirmer ***sa*** condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;	i) de réaffirmer ***leur*** condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de ses attaques contre l'architecture mondiale de la paix et de la sécurité, y compris les instruments du Conseil de sécurité des Nations unies; de plaider en faveur d'un cessez-le-feu complet pour soulager les souffrances des civils, ainsi que pour une paix globale, juste et durable en Ukraine, incluant des garanties de sécurité solides fondées sur la charte des Nations unies et le droit international ***permettant d'empêcher et de contrer immédiatement toute nouvelle agression***, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes; de soutenir les Nations unies dans l'identification de mécanismes juridiques permettant de mobiliser les avoirs russes gelés pour la reconstruction de l'Ukraine, sans imposer de charge financière aux États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 129
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) de souligner que la région arctique est une zone de tension géopolitique croissante, marquée par la concurrence pour les ressources naturelles et le positionnement militaire direct; d'exprimer leur vive inquiétude face aux activités déstabilisatrices dans le domaine stratégique et de la sécurité de la Russie dans la région; de souligner que l'Union et les Nations unies doivent mettre davantage l'accent sur la stabilité et le respect du droit international dans tout ce qui touche à l'Arctique; et d'appeler les parties prenantes à engager un dialogue constructif, à renforcer les cadres internationaux fondés sur des règles et à veiller à ce que toutes les initiatives dans la région soient pleinement conformes à la charte des Nations unies;

Or. en

Amendement 130
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) d'appeler les Nations unies à intensifier leurs efforts en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine en utilisant davantage leurs instruments politiques, diplomatiques et juridiques pour faire respecter la charte des Nations unies, renforcer la pression internationale sur l'agresseur, améliorer la protection des civils et soutenir activement les mécanismes de la responsabilité afin de garantir la justice pour les victimes et le rétablissement de la souveraineté de

l'Ukraine et de sa pleine intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;

Or. en

Amendement 131
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) de souligner que la reconstruction de l'Ukraine devrait être principalement axée sur le renforcement des services publics, du logement, des soins de santé, de l'éducation et des infrastructures civiles, en garantissant la transparence, la participation démocratique et la lutte contre la corruption en tant que conditions pour une reconstruction juste;

Or. en

Amendement 132
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i ter) de rappeler avec une profonde inquiétude le massacre par les Russes de civils à Bucha et dans d'autres régions d'Ukraine; de mettre en avant le rôle des Nations unies, notamment du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, pour constituer des dossiers sur les graves

violations du droit international humanitaire; de souligner toutefois qu'il faut poursuivre et renforcer l'engagement des Nations unies et de l'Union pour garantir des enquêtes complètes et indépendantes ainsi que la conservation des preuves, et faire en sorte que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Russie pendant la guerre d'agression contre l'Ukraine ne restent pas impunis;

Or. en

Amendement 133
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i ter) de soutenir l'annulation ou la restructuration substantielle de la dette de l'Ukraine afin d'éviter des charges insoutenables;

Or. en

Amendement 134
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i quater) d'appeler les Nations unies à renforcer leur engagement en faveur de la Géorgie, en rappelant qu'environ 20 % de son territoire internationalement reconnu reste sous occupation russe illégale; de presser les Nations unies de redoubler d'efforts pour défendre la

souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie, de renforcer les mécanismes internationaux de surveillance et de prévention des conflits, de s'attaquer à la situation des droits de l'homme dans les régions géorgiennes occupées par la Russie et de soutenir le retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées à l'intérieur du pays, dans le plein respect du droit international et de la charte des Nations unies;

Or. en

Amendement 135
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i quater) de rejeter le projet de la privatisation forcée ou l'exploitation des ressources par les grandes entreprises transnationales;

Or. en

Amendement 136
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i quinquies) de se féliciter de l'adoption, par consensus, en 2024, par le Conseil des droits de l'homme d'une résolution sur la coopération avec la Géorgie, appelant à un accès immédiat et sans entrave du HCDH et d'autres mécanismes internationaux et régionaux de défense

des droits de l'homme aux territoires géorgiens occupés par la Russie, et se déclarant gravement préoccupés par les violations constantes des droits de l'homme et de la discrimination, notamment à l'encontre des Géorgiens de souche en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali[1 bis]; de souligner que cette résolution réaffirme le soutien de la communauté internationale à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Géorgie et représente un appui sans précédent depuis que la résolution a été présentée pour la première fois en 2017; d'appeler les Nations unies et leurs États membres à prendre des mesures concrètes en matière de surveillance, d'établissement de rapports et de responsabilité afin de garantir une protection efficace des droits de l'homme et l'accès de l'aide humanitaire dans les régions occupées de Géorgie;

1 bis

https://digitallibrary.un.org/record/4063065

Or. en

Amendement 137
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) de souligner que les brèches dans le droit international ont commencé avec l'invasion et l'occupation illégales de la partie nord de la République de Chypre par la Turquie;

Or. el

Amendement 138
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i quinquies) de réitérer leur condamnation de la poursuite de l'occupation turque de 37 % du territoire de la République de Chypre, un État membre de l'Union, et d'appeler à un règlement global et à la réunification de l'île sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire, avec égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, de saluer la nomination de l'Envoyée personnelle du secrétaire général des Nations unies pour Chypre, María Ángela Holguín, ainsi que de l'envoyé de l'Union pour Chypre, Johannes Hahn, et toutes les initiatives des Nations unies visant à parvenir à une solution juste, durable et convenue d'un commun accord;

Or. en

Amendement 139
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux***, ainsi que par Israël, y compris ses récents bombardements aveugles dans six pays***

coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	***voisins et le génocide commis à Gaza***; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. en

Amendement 140
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et ***quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires*** régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et ***de presser tous les acteurs*** régionaux ***et internationaux de s'abstenir de toute nouvelle escalade et de tout comportement contraire au droit international***; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. en

Amendement 141

Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; ***d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations*** au ***titre du*** droit international ***dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États***;	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; ***de condamner sans équivoque les activités terroristes des États soutenant le terrorisme ainsi que le Hamas et les autres organisations terroristes figurant sur la liste; de réaffirmer le droit d'Israël de se défendre conformément*** au droit international***; de souligner que tout horizon politique, tel que la solution des deux États, doit être fondé sur le désarmement des groupes terroristes, la fin de l'incitation au terrorisme et de sa glorification, et la prévention efficace du financement du terrorisme***;

Or. en

Amendement 142
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales ***et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région*** afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif;	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de

d’exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable ***fondée sur la solution à deux États***;

parvenir à une paix juste, globale et durable;

Or. en

Amendement 143
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d’exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d’une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l’Iran et ses mandataires régionaux; d’intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l’Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d’exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d’exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d’une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l’Iran et ses mandataires régionaux***; d’exprimer leur entière solidarité et leur soutien au peuple iranien, de condamner fermement le régime iranien pour la répression violente des manifestations pacifiques, les massacres, les détentions arbitraires et les exécutions, de se réjouir de la désignation par l’Union du Corps des gardiens de la révolution islamique comme entité terroriste, et d’appeler à la mise en place d’une mission d’enquête indépendante des Nations unies et à la pleine coopération avec celle-ci, afin de s’assurer que toutes les violations graves du droit international des droits de l’homme et du droit international humanitaire sont sanctionnées***; d’intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l’Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d’exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à

deux États;

Or. en

Amendement 144
Hilde Vautmans, Dan Barna, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une ***escalade des tensions*** au Moyen-Orient ***et quant au*** rôle déstabilisateur ***joué par*** l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus ***étroite*** avec les partenaires de l'Union ***dans la région*** afin de ***soutenir*** la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter ***tous les acteurs*** à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ***leurs graves*** préoccupations quant au risque ***croissant*** d'une ***confrontation*** au Moyen-Orient***, en particulier du fait du*** rôle déstabilisateur ***de*** l'Iran et ***de*** ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus ***solide*** avec les partenaires ***régionaux*** de l'Union afin de ***promouvoir*** la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; ***de souligner l'effet déstabilisant dans la région de l'occupation illégale de la Cisjordanie par Israël, y compris les récentes décisions du gouvernement israélien conduisant à une annexion de fait, la violence de plus en plus intense des colons et le déplacement forcé des Palestiniens, qui sont tous en violation du droit international;*** d'exhorter ***toutes les parties*** à respecter ***pleinement*** leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. en

Amendement 145
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; ***de demander, à ce propos, la création, dans le prochain CFP, d'une facilité européenne pour la reconstruction de Gaza, destinée à fournir un soutien suffisant et prévisible pour le processus de reconstruction des quartiers résidentiels ainsi qu'un rôle pour le peuple palestinien afin de contribuer à la solution à deux États et d'y parvenir;*** d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. en

Amendement 146
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une

coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États; ***de se féliciter des engagements visant à mettre fin à la guerre à Gaza, notamment la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies du 17 novembre 2025 sur le Plan d'ensemble visant à mettre fin au conflit à Gaza et la nomination d'un Haut-Représentant pour Gaza, qui constitue une étape vers le renforcement du dialogue et de la confiance entre toutes les parties prenantes concernées;***

Or. en

Amendement 147
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; ***d'intensifier les efforts diplomatiques pour promouvoir un cessez-le-feu immédiat et véritable à Gaza et en Cisjordanie et mettre fin au génocide commis par l'État d'Israël;*** d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs

obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. en

Amendement 148
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ***ses*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable ***fondée sur la solution à deux États***;	j) d'exprimer ***leurs*** préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle ***fortement*** déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable***; de réaffirmer le droit d'Israël à se défendre contre les organisations terroristes et l'«Axe de résistance» informel anti-israélien dirigé par l'Iran***;

Or. en

Amendement 149
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*

j) d'exprimer ses préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ses préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif***, en appuyant la reconstruction de la Syrie à la suite d'élections garantissant l'inclusivité***; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. el

Amendement 150
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ses préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ses préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux ***notamment***; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région***, en particulier avec Israël, unique démocratie régionale,*** afin de soutenir ***la démocratisation de la région,*** la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et

durable fondée sur la solution à deux États;

Or. fi

Amendement 151
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j

Proposition de résolution	*Amendement*
j) d'exprimer ses préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;	j) d'exprimer ses préoccupations quant au risque d'une escalade des tensions au Moyen-Orient et quant au rôle déstabilisateur joué par l'Iran et ses mandataires régionaux; d'intensifier les efforts diplomatiques dans les enceintes multilatérales et de rechercher une coopération plus étroite avec les partenaires de l'Union dans la région afin de soutenir la désescalade, la reconstruction et un dialogue constructif ***et de considérer le renforcement des structures de l'État libanais comme essentiel pour la stabilité***; d'exhorter tous les acteurs à respecter leurs obligations au titre du droit international dans le but de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution à deux États;

Or. el

Amendement 152
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j bis) d'exprimer leur vive inquiétude face aux allégations persistantes et aux cas avérés de mauvaise gestion, de manque de surveillance et d'implication

d'individus affiliés à des organisations terroristes au sein de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); de souligner que toute forme de coopération ou de tolérance à l'égard du terrorisme porte fondamentalement atteinte aux principes humanitaires, à la stabilité régionale et aux perspectives de paix; d'appeler les Nations unies à garantir une transparence totale, des enquêtes indépendantes et des réformes structurelles globales de l'UNRWA, y compris des mécanismes solides de contrôle, de suivi et de responsabilité; d'affirmer avec vigueur que, si des garanties de sécurité crédibles et le plein respect du droit international ne sont pas assurés, le mandat de l'UNRWA devrait être suspendu ou supprimé, et que d'autres mécanismes sûrs devraient être mis en place pour l'acheminement de l'aide humanitaire;

Or. en

Amendement 153
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j bis) de condamner avec la plus grande fermeté les violations constantes du droit international en Cisjordanie, notamment les violations des droits de l'homme, le déplacement forcé de Palestiniens, l'expansion illégale des colonies et les violences perpétrées en toute impunité par les colons illégaux; de rappeler l'avis consultatif de juillet 2024 de la Cour internationale de justice (CIJ) et le rapport thématique de janvier 2026 du

HCDH sur l'administration discriminatoire par Israël de la Cisjordanie occupée, dont Jérusalem-Est, qui constatent de multiples violations du droit international en Cisjordanie et dans le territoire palestinien occupé; d'exprimer leur vive inquiétude face à la récente violation de l'immunité des Nations unies et à l'entrée non autorisée dans les bureaux de l'UNRWA à Jérusalem-Est; et d'appeler la communauté internationale à exiger que tous les acteurs, notamment Israël, respectent l'inviolabilité des Nations unies et se conforment au droit international;

Or. en

Amendement 154
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j bis) de travailler activement avec les États membres pour un cessez-le-feu immédiat et la mise en œuvre complète de la solution à deux États; de soutenir la reconstruction de Gaza et la fourniture d'une aide humanitaire; de condamner les colonies illégales et toutes les violations du droit international humanitaire, y compris les crimes de guerre; d'apporter un soutien aux Palestiniens et à l'UNRWA; et de promouvoir le dialogue, la désescalade et une stabilité régionale durable conformément au droit international et aux principes des Nations unies;

Or. en

Amendement 155

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j bis) de condamner avec la plus grande fermeté les massacres brutaux de manifestants perpétrés par le régime iranien et d'exprimer son soutien aux Iraniens qui se sont soulevés contre la dictature islamique et son appareil répressif en place depuis plusieurs décennies; de soutenir la création d'une coalition internationale de volontaires pour protéger les civils, défendre les droits de l'homme et la stabilité régionale et soutenir le peuple iranien dans les efforts qu'il déploie pour se libérer de la dictature du régime islamique;

Or. fi

Amendement 156
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j bis) de se faire l'écho des conclusions orales du président António Costa à l'issue de la réunion informelle des membres du Conseil européen tenue le 22 janvier 2026, dans lesquelles il exprime de sérieux doutes sur un certain nombre d'éléments de la charte du Conseil de paix en ce qui concerne son champ d'application, sa gouvernance et sa compatibilité avec la charte des Nations unies;

Or. en

Amendement 157
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j bis) d'exprimer leur vive inquiétude face aux cas avérés de membres et d'individus affiliés du Hamas opérant au sein des structures de l'UNRWA; de demander la suspension immédiate du financement de l'UNRWA par l'Union et la reprise des activités de cet office par des agences fiables et dignes de confiance;

Or. en

Amendement 158
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j ter) de renforcer le rôle de l'Union en tant que partenaire de choix en matière de sécurité pour l'Afrique en consolidant la coopération entre l'Union, l'Union africaine et les Nations unies en matière de prévention des conflits, de médiation et de réaction aux crises, y compris par un financement prévisible et durable des opérations de paix menées par l'Afrique, notamment par l'intermédiaire de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et, le cas échéant, par des contributions évaluées par les Nations unies; de s'attaquer aux crises de sécurité graves et interdépendantes dans le Sahel, la Corne de l'Afrique, le Soudan et la République démocratique du Congo, y

compris la propagation du terrorisme djihadiste, l'extrémisme violent, les coups d'État militaires et la fragilité des États; de répondre aux vides sécuritaires exacerbés par le retrait des missions internationales et la présence croissante d'acteurs extérieurs déstabilisants, notamment les réseaux de mercenaires russes et l'ingérence hybride; et de veiller à ce que l'ensemble de l'engagement de l'Union en matière de sécurité soit ancré dans l'appropriation locale, la responsabilité démocratique, l'intégration de la dimension de genre et le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, conformément aux cadres des Nations unies en matière de consolidation de la paix et de promotion des femmes, de la paix et de la sécurité;

Or. en

Amendement 159
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j ter) de condamner fermement la décision d'organismes liés aux Nations unies, y compris le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, de modifier des normes méthodologiques établies de longue date et appliquées au niveau mondial en ce qui concerne l'évaluation de la famine à Gaza[5 bis]; de souligner que ces actions ont induit en erreur la communauté internationale, faussé la politique et les réponses humanitaires, et contribué à la politisation des données humanitaires; de souligner qu'un tel comportement porte gravement atteinte à la crédibilité, à la neutralité et à l'intégrité du système des Nations unies dans son ensemble; de

demander aux Nations unies de reconnaître publiquement et d'expliquer exhaustivement ces changements méthodologiques, d'accepter la responsabilité de leurs conséquences et de rétablir immédiatement des normes mondiales strictes et uniformes; de souligner en outre que l'absence persistante de transparence, d'audits externes indépendants et de cohérence méthodologique devrait entraîner la suspension des financements des Nations unies concernés et une réévaluation de la coopération internationale jusqu'à ce que la confiance et la crédibilité soient pleinement rétablies;

5 bis

https://www.fdd.org/analysis/2025/08/13/global-food-insecurity-scale-was-eased-in-order-to-declare-famine-in-gaza/; https://www.inss.org.il/publication/un-hunger-reports/;

Or. en

Amendement 160
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j ter) de souligner que la transition politique et sécuritaire en Syrie, un an après la chute du régime Assad, reste fragile et continue d'être marquée par l'insécurité, les atrocités de masse, les violations graves des droits de l'homme, les violences sexuelles et sexistes, les déplacements massifs et les attaques ciblées contre les communautés minoritaires; et d'inviter l'Union et ses États membres, en coordination avec les Nations unies, à intensifier leurs efforts

pour faire en sorte que la transition soit garantie par le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie, des droits des femmes et de la protection de tous les Syriens, quelle que soit leur identité ethnique ou religieuse;

Or. en

Amendement 161
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j ter) d'exprimer leur vive inquiétude face à la crise humanitaire en cours au Soudan et au risque de déstabilisation de la région, notamment du Soudan du Sud et du Tchad, en raison de l'instabilité économique et des déplacements de population; d'inviter l'Union et ses États membres à œuvrer au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pour étendre au reste du Soudan le régime d'embargo sur les armes qui s'applique actuellement au Darfour, en vue d'un cessez-le-feu durable au Soudan;

Or. en

Amendement 162
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j ter) de donner la priorité au démantèlement des réseaux de financement du terrorisme, notamment

par des contrôles plus stricts des financements extérieurs de l'Union, une meilleure sélection des partenaires de mise en œuvre et des ONG, et une traçabilité complète de l'aide financée par l'Union dans les environnements à haut risque;

Or. en

Amendement 163
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j quater) de dénoncer explicitement la violence et l'insécurité constantes dans l'Est de la République démocratique du Congo; de jouer un rôle actif et coordonné pour soutenir la mise en œuvre du processus de paix, en s'attachant à renforcer l'inclusivité et la participation des femmes, l'accès humanitaire et la protection des civils; de souligner que le rapport Mapping des Nations unies, réalisé il y a maintenant 16 ans, n'a toujours pas été mis en œuvre; de redoubler d'efforts au niveau international pour faire progresser la justice, lutter contre l'impunité et assurer un suivi complet de ses conclusions, étant donné qu'à ce jour, les mesures recommandées en matière de responsabilité et de sanctions n'ont pas été appliquées; de suspendre immédiatement le protocole d'accord sur les chaînes de valeur durables pour les matières premières entre l'Union et le Rwanda jusqu'à ce que ce dernier mette fin à son ingérence;

Or. en

Amendement 164
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point j quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	j quater) d'empêcher l'UNRWA d'utiliser, de distribuer ou d'approuver dans ses écoles du matériel pédagogique incitant à la haine, à la violence ou à la glorification des meurtres, et de veiller au retrait immédiat de tout contenu contredisant les principes de paix, de tolérance et de respect des droits de l'homme inscrits dans la charte des Nations unies; d'interdire de donner aux écoles, aux installations ou aux programmes administrés par l'UNRWA le nom de personnes associées à des actes de terrorisme ou de violence, et veiller à ce qu'aucune pratique institutionnelle ne contribue à légitimer ou à glorifier le terrorisme;

Or. en

Amendement 165
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k

Proposition de résolution	*Amendement*
k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; de ***coopèrer*** avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des	k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; ***de soutenir les alliés dans leurs efforts visant à renforcer la sécurité de Taïwan par une présence militaire; de condamner les actions de la Chine qui sapent la***

Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;	***stabilité régionale, y compris la pression militaire accrue sous la forme d'exercices à grande échelle près de Taïwan et d'une rhétorique officielle de plus en plus dure;*** de ***coopérer*** avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la stabilité dans la région ***et d'exprimer clairement son soutien à Taïwan***; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;

Or. fi

Amendement 166
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k

Proposition de résolution	*Amendement*
k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de ***la République populaire de Chine sur*** Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;	k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo ***par la coercition ou la force***; de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la stabilité ***et la sécurité*** dans la région***; de continuer à défendre le principe de l'interdiction du recours à la force codifié dans la charte des Nations unies***; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de Taïwan***, qu'elle ne mentionne pas,*** et de renforcer le soutien ***de l'Union*** à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales ***en faveur de la communauté internationale***;

Or. en

Amendement 167
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k

Proposition de résolution	*Amendement*
k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; ***de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer*** la stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;	k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; ***de s'engager diplomatiquement à dialoguer avec la République populaire de Chine et les États-Unis afin de contribuer à réduire les tensions autour de Taïwan et de promouvoir la paix et*** la stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;

Or. en

Amendement 168
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k

Proposition de résolution	*Amendement*
k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la	k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la

stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;	stabilité dans la région ***et d'améliorer la dissuasion contre les actions coercitives ou militaires***; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et ***ne peut pas être utilisée pour exclure Taïwan du système international;*** de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;

Or. en

Amendement 169
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k

Proposition de résolution	*Amendement*
k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales;	k) de s'engager dans des efforts diplomatiques pour empêcher une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale et de s'opposer à toute modification unilatérale du statu quo; de coopérer avec des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de renforcer la stabilité dans la région; de souligner que la résolution 2758 des Nations unies n'établit pas la souveraineté de la République populaire de Chine sur Taïwan et de renforcer le soutien à la participation significative de Taïwan aux organisations internationales***, dont l'adhésion ou les activités ne sont pas limitées aux États, y compris celles où il est possible d'obtenir le statut d'observateur***;

Or. en

Amendement 170
Irene Montero

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point k bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	k bis) de rejeter le recours aux menaces militaires par la République populaire de Chine, ainsi que le renforcement militaire des États-Unis dans la région;

Or. en

Amendement 171
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	k bis) de réaffirmer le plein engagement de l'Union en faveur du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous ses États membres, conformément à la charte des Nations unies; de souligner que la présence continue de troupes turques sur le territoire de la République de Chypre, un État membre de l'Union, constitue une violation flagrante du droit international et une violation des droits de l'homme fondamentaux; d'appeler au retrait immédiat et total des troupes d'occupation turques, à la réintégration des territoires occupés dans une République de Chypre unie et souveraine, au retour de tous les réfugiés dans leurs foyers ancestraux et de clarifier le sort de toutes les personnes disparues;

Or. el

Amendement 172
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	k bis) de maintenir une position ferme à l'égard des autorités de facto en Afghanistan et de la détérioration de la situation humanitaire; de demander aux talibans d'abolir les lois et les pratiques qui restreignent l'accès sur un pied d'égalité des femmes et des filles à l'éducation et à toutes les sphères sociales, économiques et publiques de la vie; d'exhorter les autorités de facto à lever les restrictions imposées aux femmes afghanes qui sont membres du personnel des Nations unies pour leur permettre d'accéder aux bureaux des Nations unies dans l'ensemble du pays; de maintenir une forte opposition au manque d'inclusivité au sein du gouvernement de facto; de tenir les autorités de facto en Afghanistan pour responsables de leurs actes grâce à des enquêtes menées par la CPI et le mécanisme d'enquête indépendant des Nations unies;

Or. en

Amendement 173
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point k bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	k bis) de souligner qu'il importe de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'autodétermination du Groenland en tant que pays autonome administré par le Royaume du Danemark, de faire remarquer que le peuple groenlandais s'oppose fermement à toute tentative extérieure visant à modifier ce statut sans son libre arbitre et son

consentement, et de demander à l'Union et à ses partenaires d'aider le Danemark et le Groenland à préserver la souveraineté et la stabilité du Groenland face aux pressions géopolitiques extérieures, notamment en renforçant la coopération dans l'Arctique et en respectant le droit international, l'intégrité territoriale et les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 174
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d'exprimer leur profonde préoccupation à l'égard de toute déclaration ou initiative mettant en cause l'intégrité territoriale des États membres de l'Union ou des territoires qui leur sont associés, notamment dans le contexte des menaces américaines concernant le Groenland, territoire autonome du Danemark; de rejeter toute menace, pression ou revendication d'acquisition territoriale incompatible avec la charte des Nations unies, notamment en violation du principe de l'interdiction de la menace ou du recours à la force;

Or. en

Amendement 175
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point l

Proposition de résolution	*Amendement*
l) de poursuivre ***son*** dialogue avec les Nations unies pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité par la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et la gestion des crises, conformément au partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité; de prendre acte du rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de s'appuyer sur l'évaluation de leur fonctionnement futur afin de garantir qu'elles restent adaptées au contexte sécuritaire actuel;	l) de poursuivre ***leur*** dialogue avec les Nations unies pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité par la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et la gestion des crises, conformément au partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité; de prendre acte du rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de s'appuyer sur l'évaluation de leur fonctionnement futur afin de garantir qu'elles restent adaptées au contexte sécuritaire actuel; ***de réaffirmer le rôle essentiel joué par les femmes dans les missions de médiation et de maintien de la paix; de rappeler qu'elles sont sous-représentées à tous les niveaux dans les missions des Nations unies et de l'Union, et de souligner qu'il importe de protéger les femmes et les filles dans les situations conflictuelles ou postconflictuelles; de souligner qu'il est d'une importance fondamentale de garantir le plein accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation pour les femmes et les jeunes filles dans les situations conflictuelles ou postconflictuelles;***

Or. en

Amendement 176
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point l

Proposition de résolution	*Amendement*
l) de poursuivre ***son*** dialogue avec les Nations unies pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité par la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix ***et*** la gestion des	l) de poursuivre ***leur*** dialogue avec les Nations unies pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité par la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix***,*** la gestion des

crises, conformément au partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité; de prendre acte du rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de s'appuyer sur l'évaluation de leur fonctionnement futur afin de garantir qu'elles restent adaptées au contexte sécuritaire actuel;	crises ***et la lutte contre le terrorisme***, conformément au partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité; de prendre acte du rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de s'appuyer sur l'évaluation de leur fonctionnement futur afin de garantir qu'elles restent adaptées au contexte sécuritaire actuel; ***d'appeler à la création des conditions juridiques nécessaires pour renforcer la portée et l'applicabilité du principe de légitime défense afin de répondre de manière adéquate aux menaces émanant d'acteurs non étatiques à une époque où les guerres asymétriques et les mesures hybrides sont de plus en plus nombreuses;***

Or. en

Amendement 177
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point l

Proposition de résolution	*Amendement*
l) de poursuivre ***son*** dialogue avec les Nations unies pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité par la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et la gestion des crises, conformément au partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité; de prendre acte du rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de s'appuyer sur l'évaluation de leur fonctionnement futur afin de garantir qu'elles restent adaptées au contexte sécuritaire actuel;	l) de poursuivre ***leur*** dialogue avec les Nations unies pour relever les défis mondiaux en matière de sécurité par la prévention des conflits, la médiation, la consolidation de la paix et la gestion des crises, conformément au partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE pour la paix et la sécurité; de prendre acte du rôle essentiel des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de s'appuyer sur l'évaluation de leur fonctionnement futur afin de garantir qu'elles restent adaptées au contexte sécuritaire actuel; ***de mettre en évidence la corrélation entre le soutien à la démocratie et la sécurité sur la scène internationale; d'appeler à un soutien accru à la promotion de la démocratie conformément aux obligations***

conventionnelles, y compris l'observation électorale;

Or. en

Amendement 178
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m

Proposition de résolution	*Amendement*
m) ***de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord;*** de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;	m) de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;

Or. en

Amendement 179
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m

Proposition de résolution	*Amendement*
m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, ***en grande partie***	m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, ***en grande partie***

alimentés par ***le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord***; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;	alimentés par ***divers pouvoirs et alliances militaires***; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;

Or. en

Amendement 180
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m

Proposition de résolution	*Amendement*
m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;	m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord***; d'appeler tous les États dotés d'armes nucléaires à mettre un terme à l'expansion quantitative et qualitative de leurs arsenaux nucléaires et à s'engager dans des processus de réduction des risques, de transparence et de contrôle des armements***; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des

armes chimiques et biologiques;

Or. en

Amendement 181
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m

Proposition de résolution	*Amendement*
m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;	m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques ***tout en tenant compte de l'environnement sécuritaire dégradé et de la nécessité pour les États européens de renforcer leurs capacités de défense conventionnelles***;

Or. fr

Amendement 182
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m

Proposition de résolution	*Amendement*
m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements	m) de reconnaître les graves risques liés à une nouvelle course aux armements

et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord; de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;	et à l'affaiblissement des efforts mondiaux de désarmement, en grande partie alimentés par le développement des capacités nucléaires de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord; ***souligne que la Russie a annoncé unilatéralement dès 2023 qu'elle suspendait le traité New START limitant les arsenaux nucléaires;*** de continuer à protéger et à renforcer les cadres multilatéraux régissant la non-prolifération et le contrôle des armements, ainsi que ceux encadrant l'exportation d'armes et de biens et technologies à double usage; de promouvoir et de renforcer les instruments multilatéraux visant à interdire la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et biologiques;
	Or. fi

Amendement 183
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	m bis) d'inviter l'Union à intensifier ses efforts pour mettre fin à l'impunité et faire en sorte que les violations du droit international ne restent pas impunies, notamment en soutenant l'adoption rapide de la Convention relative à la prévention et la répression des crimes contre l'humanité, en renforçant les enquêtes indépendantes sur les crimes internationaux et en soutenant pleinement la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice, notamment en faisant respecter le statut de Rome et en reconnaissant le caractère contraignant des ordonnances et des arrêts de la CIJ;
	Or. en

Amendement 184
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	m bis) de manifester son soutien à l'opération militaire américaine visant à frapper les installations nucléaires de l'Iran en juin 2025; de souligner que l'inaction aurait pu permettre à l'Iran de produire une arme nucléaire à brève échéance, avec des conséquences catastrophiques pour la sécurité mondiale;

Or. fi

Amendement 185
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point m bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	m bis) de rejeter les demandes de réarmement telles que l'engagement de porter les dépenses militaires à 5 % du produit intérieur brut signé par les États membres de l'OTAN;

Or. en

Amendement 186
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

de demander instamment la reprise d'un processus politique visant à parvenir à une solution politique juste et durable qui garantisse le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément à la charte des Nations unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité;

Or. en

Amendement 187
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	de condamner les mesures coercitives unilatérales prises contre la République de Cuba, y compris l'embargo économique, commercial et financier; de rappeler que de telles mesures sont contraires aux principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence inscrits dans la charte des Nations unies; de demander leur levée immédiate et inconditionnelle et la normalisation complète des relations économiques et diplomatiques, conformément aux résolutions répétées de l'Assemblée générale des Nations unies;

Or. en

Amendement 188
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	de condamner toutes les formes

d'ingérence extérieure qui violent la souveraineté et l'indépendance politique de la République bolivarienne du Venezuela, en particulier l'imposition de mesures coercitives unilatérales non autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies; d'exhorter les États à s'abstenir d'adopter ou de maintenir des sanctions unilatérales contraires au droit international et à la charte des Nations unies; de soutenir un dialogue politique inclusif mené par les Vénézuéliens eux-mêmes et facilité par des mécanismes multilatéraux impartiaux, dans le plein respect du principe de non-intervention;

Or. en

Amendement 189
Irene Montero

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	de condamner l'ensemble des attaques, menaces et actes de violence à l'encontre du personnel des Nations unies, des forces de maintien de la paix et des installations des Nations unies, et de demander à tous les belligérants de respecter la sûreté, la sécurité et la neutralité du personnel et des infrastructures des Nations unies, en pleine conformité avec le droit international, y compris la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé;

Or. en

Amendement 190
Irene Montero

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – sous-titre 4 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	de promouvoir, dans le cadre des Nations unies, des politiques de régularisation qui permettent aux migrants en situation administrative irrégulière d'accéder aux droits des travailleurs, aux droits sociaux et aux droits civils, en tant qu'instruments efficaces pour lutter contre l'exploitation, renforcer la cohésion sociale et garantir l'inclusion, en suivant l'exemple de la récente régularisation par l'Espagne de migrants dans de telles situations, saluée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme;

Or. en

Amendement 191
Irene Montero
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – sous-titre 4 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	de poursuivre et d'intensifier leurs efforts pour promouvoir l'égalité de genre et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, notamment par la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, et d'aider les États membres à intégrer les principes féministes dans les initiatives de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de reconstruction après un conflit;

Or. en

Amendement 192
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;	***supprimé***

Or. en

Amendement 193
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) ***de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne*** les objectifs de développement durable***, favorise la croissance***	n) ***de rejeter*** les objectifs de développement durable ***(ODD), comme un cadre non contraignant, trop vaste et motivé par des considérations idéologiques, dépourvu de légitimité démocratique, de responsabilité mesurable et d'efficacité avérée***;

économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;

Or. en

Amendement 194
Stanislav Stoyanov
au nom du groupe ESN

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) ***de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement;*** d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance ***économique et la création d'emplois dans les pays partenaires***, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;	n) d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance ***mutuelle***, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;

Or. en

Amendement 195
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) de continuer d'intégrer dans le	n) de continuer d'intégrer dans le

développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner ***le rôle de premier plan de*** l'Union européenne ***en tant que*** principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui ***soutienne les objectifs de développement durable,*** favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;

développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner ***que bien que*** l'Union européenne ***soit le*** principal bailleur mondial d'aide publique au développement***, ce statut n'est pas révélateur de l'efficacité de l'aide fournie***; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, ***en particulier face aux projets d'infrastructures concurrents de la Russie et de la Chine***, qui favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union***; souligne toutefois la nécessité d'améliorer le contrôle de la conformité et l'évaluation des performances des projets financés dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» afin de prévenir les irrégularités et de garantir une utilisation responsable de l'argent des contribuables;***

Or. fi

Amendement 196
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les	n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme***, en reconnaissant que le plein respect des droits de l'homme est une pierre angulaire du Programme 2030***; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement***; d'approfondir la***

objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;

coopération multilatérale pour renforcer la préparation et la résilience face aux crises et aux défis qui menacent la réalisation des ODD; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;

Or. en

Amendement 197
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;	n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement***; de souligner que la coopération au développement et l'aide bilatérale de l'Union doivent être subordonnées au respect des droits fondamentaux, des principes démocratiques et des valeurs inscrites dans les traités de l'Union***; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de

l'Union;

Or. en

Amendement 198
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;	n) de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs ***et comme un instrument stratégique afin de renforcer la présence géopolitique, la visibilité et la résilience de l'Union à travers le monde***, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;

Or. en

Amendement 199
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n

Proposition de résolution	*Amendement*
n) de continuer d'intégrer dans le	n) de continuer d'intégrer dans le

développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;	développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme; de souligner le rôle de premier plan de l'Union européenne en tant que principal bailleur mondial d'aide publique au développement***, avec un objectif qui serve les intérêts européens***; d'utiliser la stratégie «Global Gateway» comme un projet d'infrastructures durable, transparent et fondé sur des valeurs, qui soutienne les objectifs de développement durable, favorise la croissance économique et la création d'emplois dans les pays partenaires, et renforce l'autonomie, la position géopolitique et la crédibilité de l'Union;
	Or. el

Amendement 200
Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	n bis) de souligner l'importance d'une action multilatérale dans le domaine des migrations, sous les auspices des Nations unies, sur la base d'une approche intégrée et équilibrée, comprenant, entre autres:
	– la promotion de voies de migration légales et réglementées vers les pays voisins du pays d'origine, en vue de faciliter une intégration sociale et économique plus rapide et plus efficace des migrants, en tenant compte de la proximité culturelle et sociale;
	– l'élaboration d'initiatives à plusieurs niveaux pour faire face aux flux migratoires soutenus vers l'Union et encourager d'autres destinations dans des pays tiers présentant un niveau de développement économique et une

capacité d'accueil adéquats;

– la réorientation des ressources financières des politiques d'accueil et d'intégration vers une aide au développement et des investissements ciblés, en vue de créer des zones économiques spéciales dirigées par l'Europe dans les pays tiers, afin de créer des emplois, de favoriser le développement local et de s'attaquer aux causes profondes des migrations;

Or. el

Amendement 201
Stanislav Stoyanov
au nom du groupe ESN

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	n bis) de noter que, bien qu'elle soit la troisième plus grande économie du monde, l'Union reste le plus grand fournisseur d'aide publique au développement au monde; de souligner que, pour atteindre efficacement les objectifs de développement durable, l'Union doit favoriser la croissance de ses États membres; de rappeler que le programme mondial de développement durable devrait offrir des incitations économiques aux entreprises européennes pour qu'elles investissent dans les pays en développement d'une façon qui crée de la prospérité et des emplois dans les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 202
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	n bis) de saluer les résultats des récents sommets des Nations unies appelant à la réforme des institutions financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale; d'appeler à rééquilibrer les droits de vote, à développer le financement concessionnel, à s'attaquer à la dette insoutenable et à aligner les flux financiers sur les objectifs de développement durable et les engagements en matière de climat;

Or. en

Amendement 203
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	n bis) d'inviter l'Assemblée générale des Nations unies à adopter des cadres plus solides pour faire face aux menaces hybrides, y compris les campagnes de désinformation et les autres opérations d'influence non cinétiques qui sapent les processus démocratiques et la cohésion sociale à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 204
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	n ter) de poursuivre et de multiplier les travaux importants entrepris pour examiner les conséquences de la gestation pour autrui sur les droits de l'homme, en s'appuyant notamment sur le rapport 2025 de la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences[5 bis], qui évalue de manière critique les manifestations de violence, d'exploitation et de marchandisation inhérentes aux accords de gestation pour autrui et met en évidence leurs effets négatifs sur la dignité, l'autonomie corporelle et les droits humains des femmes et des enfants; de promouvoir les conclusions de ce rapport, qui établissent que la gestation pour autrui, qu'elle soit commerciale ou altruiste, peut créer des conditions d'exploitation portant atteinte aux droits des mères porteuses et des enfants, et d'appeler les États membres à œuvrer à l'éradication de toutes les formes de gestation pour autrui, notamment par l'élaboration et l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant interdisant cette pratique à l'échelle mondiale;

[5 bis] ***https://docs.un.org/fr/A/80/158***

Or. en

Amendement 205
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point n ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	n ter) de mettre en garde contre l'utilisation du levier financier, des mesures extraterritoriales et de la

coercition économique comme outils de politique étrangère, ce qui sape la confiance dans le système financier international et contribue à l'instabilité et à l'inégalité dans le monde;

Or. en

Amendement 206
Silvia Sardone, António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Susanna Ceccardi, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o

Proposition de résolution	*Amendement*
o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits***, *en particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile***;	o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits;

Or. en

Amendement 207
Hilde Vautmans, Dan Barna, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o

Proposition de résolution	*Amendement*
o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des	o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des

droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;	droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile***, non seulement par les régimes autoritaires, mais aussi par les démocraties de longue date***;

Or. en

Amendement 208
Viktória Ferenc, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o

Proposition de résolution	*Amendement*
o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;	o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies***, y compris les droits des minorités nationales, ethniques et linguistiques,*** doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;

Or. en

Amendement 209
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o

Proposition de résolution	*Amendement*
o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en	o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en

particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;	particulier ***la répression de la démocratie,*** la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;

Or. fi

Amendement 210
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o

Proposition de résolution	*Amendement*
o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;	o) de réaffirmer ***et de défendre*** sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies ***sont universels et*** doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;

Or. en

Amendement 211
Nacho Sánchez Amor, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o

Proposition de résolution	*Amendement*
o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme consacrés par les conventions des Nations unies doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des droits de l'homme et la restriction de	o) de réaffirmer sans équivoque que tous les droits de l'homme***, en particulier ceux qui sont*** consacrés par les conventions des Nations unies***,*** doivent être pleinement respectés; d'inviter les Nations unies à condamner les tendances mondiales qui affaiblissent ces droits, en particulier la marginalisation croissante des droits de

l'espace réservé à la société civile;	l'homme et la restriction de l'espace réservé à la société civile;

Or. en

Amendement 212
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o bis) de continuer à faire progresser les droits des femmes tels qu'ils sont inscrits dans la déclaration et le Programme d'action de Beijing des Nations unies; de déployer tous les outils à sa disposition pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'Union et dans le monde; d'accorder une attention particulière aux communautés vulnérables et marginalisées dans les États où les droits des femmes sont constamment mis à mal par les gouvernements nationaux;

Or. en

Amendement 213
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o bis) de réaffirmer qu'il est nécessaire de revoir le processus d'élection du Conseil des droits de l'homme, notamment pour empêcher les pays qui violent les droits de l'homme d'y siéger; d'appeler les États membres de l'Union à

adopter une position coordonnée en ce qui concerne l'adhésion au CDH et à voter contre tous les candidats à cette adhésion qui ne respectent pas les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 214
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o bis) de demander une révision complète des régimes de sanctions internationales afin de garantir une plus grande efficacité, cohérence et responsabilité, tout en empêchant leur politisation et en minimisant leurs effets humanitaires disproportionnés sur les populations civiles, conformément au droit international;

Or. en

Amendement 215
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o bis) de promouvoir une transformation centrée sur l'homme et fondée sur les droits en soutenant un avenir numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé, et en veillant à la mise en œuvre effective du pacte numérique mondial;

Or. en

Amendement 216
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o bis) de condamner fermement l'hypocrisie qui consiste à permettre à des États pratiquant une discrimination systémique à l'égard des femmes d'occuper des sièges ou des rôles de direction au sein des organes des Nations unies chargés des droits de la femme;

Or. en

Amendement 217
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o ter) de lutter contre les discriminations persistantes à l'encontre de la communauté LGBTIQ+ et de garantir l'égalité d'accès à la protection sociale, aux soins de santé, à l'éducation ainsi que l'accès aux biens et services; de soutenir la campagne «Libres et égaux» des Nations unies en sensibilisant le public et en promouvant des protections juridiques plus fortes, en particulier dans les États où les pratiques discriminatoires restent répandues;

Or. en

Amendement 218

Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point o ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	o ter) de rappeler que les mécanismes internationaux des droits de l'homme ne doivent pas être instrumentalisés pour créer des droits de migration de facto ou pour saper le droit souverain des États à contrôler leurs frontières et leurs politiques migratoires;

Or. en

Amendement 219
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point p

Proposition de résolution	*Amendement*
p) de faire de la lutte contre ***la*** désinformation une priorité***, en particulier celle diffusée par l'amplification algorithmique des grandes plateformes en ligne, l'utilisation croissante de grands modèles de langage sans protections suffisantes, leur exploitation par des acteurs étrangers malveillants, ainsi que le non-respect par les grandes entreprises technologiques des obligations qui leur incombent en vertu de la législation en vigueur, ce qui porte atteinte à la démocratie et aux processus électoraux***;	p) de faire de la lutte contre ***les campagnes de désinformation des États hostiles*** une priorité;

Or. fi

Amendement 220
Silvia Sardone, António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Susanna Ceccardi, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point p

Proposition de résolution	*Amendement*
p) de faire de la lutte contre la désinformation une priorité, en particulier celle diffusée par l'amplification algorithmique des grandes plateformes en ligne, l'utilisation croissante de grands modèles de langage sans protections suffisantes***, *leur exploitation par des acteurs étrangers malveillants, ainsi que le non-respect par les grandes entreprises technologiques des obligations qui leur incombent en vertu de la législation en vigueur, ce qui porte atteinte à la démocratie et aux processus électoraux***;	p) de faire de la lutte contre la désinformation une priorité***, qui ne doit pas se transformer en censure ou en désinformation supplémentaire***, en particulier celle diffusée par l'amplification algorithmique des grandes plateformes en ligne, l'utilisation croissante de grands modèles de langage sans protections suffisantes;

Or. en

Amendement 221
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point p

Proposition de résolution	*Amendement*
p) de faire de la lutte contre la désinformation une priorité, en particulier celle diffusée par l'amplification algorithmique des grandes plateformes en ligne, l'utilisation croissante de grands modèles de langage sans protections suffisantes, leur exploitation par des acteurs étrangers malveillants, ainsi que le non-respect par les grandes entreprises technologiques des obligations qui leur incombent en vertu de la législation en vigueur, ce qui porte atteinte à la démocratie et aux processus électoraux;	p) de faire de la lutte contre la désinformation ***et les fausses informations*** une priorité, en particulier celle diffusée par l'amplification algorithmique des grandes plateformes en ligne, l'utilisation croissante de grands modèles de langage sans protections suffisantes, leur exploitation par des acteurs étrangers malveillants, ainsi que le non-respect par les grandes entreprises technologiques des obligations qui leur incombent en vertu de la législation en vigueur, ce qui porte atteinte à la démocratie et aux processus électoraux;

Or. en

Amendement 222
Petras Auštrevičius, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu, Hilde Vautmans, Dan Barna, Urmas Paet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point p bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	p bis) de souligner l'importance d'un environnement sûr pour les médias, de leur indépendance éditoriale et de leur soutien financier; de lutter contre l'escalade des menaces qui pèsent sur les journalistes du monde entier, en particulier sur les femmes journalistes, qui sont visées de manière disproportionnée; de renforcer la collaboration avec le HCDH pour continuer à faire progresser le Plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité;

Or. en

Amendement 223
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point p bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	p bis) de rejeter la tendance croissante à qualifier de «désinformation» les opinions divergentes, l'opposition politique ou les faits gênants; de prévenir que les pressions réglementaires exercées sur les plateformes en ligne pour qu'elles contrôlent l'expression ou en répriment la portée reviennent à une censure indirecte; de souligner que la liberté d'expression, et non le contrôle algorithmique, est la pierre angulaire de la résilience

démocratique;

Or. en

Amendement 224
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point p bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	p bis) de faire de la défense de la liberté d'expression une priorité en rappelant notamment que la lutte contre la désinformation ne doit pas servir de prétexte pour museler les opinions dissidentes;

Or. fr

Amendement 225
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres***, y compris les communautés chrétiennes***;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion***, de pensée, de conscience*** ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses***, ethniques*** et autres;

Or. en

Amendement 226
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses***,*** ***ethniques*** et autres, y compris les communautés chrétiennes***, musulmanes et juives***;

Or. en

Amendement 227
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, ***y compris*** les communautés chrétiennes;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, ***en particulier*** les communautés chrétiennes ***qui sont les plus exposées à de fortes persécutions et discriminations en raison de leur foi***;

Or. fr

Amendement 228
Silvia Sardone, António Tânger Corrêa, Jaroslav Bžoch, Susanna Ceccardi, Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour

protéger les minorités religieuses et autres, ***y compris*** les communautés chrétiennes;	protéger les minorités religieuses et autres, ***surtout*** les communautés chrétiennes;

Or. en

Amendement 229
Davor Ivo Stier

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes***, et de condamner fermement la persécution des chrétiens, l'une des crises des droits de l'homme les plus généralisées, qui touche des centaines de millions de croyants dans le monde, ainsi que toutes les formes de violence ou de discrimination à l'encontre des autres communautés religieuses***; ***de presser également tous les États membres des Nations unies de garantir la pleine liberté de religion et de culte pour tous les individus, conformément à leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 230
Mieke Andriese

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et

d’appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes;

d’appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes; ***d’exiger que les organes des Nations unies appliquent dans tous les pays et toutes les régions, sans parti pris, les mêmes normes pour lutter contre la violence motivée par la religion à l’encontre des communautés minoritaires, en particulier dans la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord;***

Or. en

Amendement 231
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d’appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d’appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes; ***de souligner le rôle historique de l’Europe en tant que continent chrétien et rappelle que les chrétiens sont le groupe religieux le plus opprimé au monde;***

Or. fi

Amendement 232
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d’appeler à des mesures plus fermes pour	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction***, qui est un droit de l’homme universel et un pilier***

protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes;	***indéniable de la dignité,*** et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes***, qui font l'objet d'une persécution généralisée dans le monde***;

Or. en

Amendement 233
Viktória Ferenc, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres, y compris les communautés chrétiennes;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses***, nationales*** et autres, y compris les communautés chrétiennes;

Or. en

Amendement 234
Evin Incir, Yannis Maniatis, Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q

Proposition de résolution	*Amendement*
q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger les minorités religieuses et autres***, y compris les communautés chrétiennes***;	q) de renforcer la promotion de la liberté de religion ou de conviction et d'appeler à des mesures plus fermes pour protéger ***toutes*** les minorités religieuses et autres;

Or. en

Amendement 235

Viktória Ferenc, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point b bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b bis) de souligner que, conformément aux recommandations adressées à l'Union européenne lors du Forum régional européen sur la prévention des conflits et la protection des droits humains des minorités (12-13 octobre 2021), convoqué sous le mandat du rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, l'Union devrait renforcer ses politiques internes et externes en matière de protection des minorités, notamment en envisageant l'élaboration d'un cadre de protection commun visant spécifiquement à sauvegarder les droits des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, renforçant ainsi sa crédibilité dans les enceintes multilatérales, y compris les Nations unies;

Or. en

Amendement 236
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	q bis) d'exprimer leur vive inquiétude face à la persistance des meurtres, des persécutions et des discriminations systématiques à l'encontre des chrétiens dans de nombreuses régions du monde, notamment au Moyen-Orient, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans certaines parties de l'Asie de l'Est, où les

communautés chrétiennes sont confrontées à des violences ciblées, des attaques terroristes, des détentions arbitraires, des déplacements forcés, des destructions de lieux de culte et des répressions juridiques ou sociales; de souligner que les chrétiens restent l'un des groupes religieux les plus persécutés au monde; de déplorer vivement la réaction insuffisante, incohérente et souvent sélective des Nations unies face à ces violations; d'appeler les Nations unies à renforcer considérablement leurs mécanismes de surveillance, de signalement et d'alerte rapide en matière de persécution religieuse, à accorder la même attention aux crimes commis contre les chrétiens qu'aux autres formes d'intolérance religieuse, à créer des structures ou des mandats spécifiques des Nations unies si nécessaire, et à prendre des mesures concrètes pour que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes conformément au droit international; de souligner que la protection de la liberté de religion ou de conviction doit être considérée comme une priorité essentielle en matière de droits de l'homme et ne doit pas être subordonnée à des considérations politiques;

Or. en

Amendement 237
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point q bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	q bis) de souligner l'obligation pour l'Assemblée générale des Nations unies de prendre en considération l'engagement des candidats à promouvoir et à protéger les droits de l'homme lors de l'élection des

membres du Conseil des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 238
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point r

Proposition de résolution	*Amendement*
r) ***de renforcer l'engagement de l'Union en faveur de la promotion de la santé mondiale en coopération avec ses partenaires***;	r) ***d'encourager les Nations unies à poursuivre leur mission, telle qu'elle est définie dans la charte des Nations unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, développer entre les nations des relations amicales, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux et en encourageant le respect des droits de l'homme, et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations***; ***de rappeler à l'Union qu'elle devrait se concentrer sur les compétences essentielles que lui confèrent les traités, assurer la prospérité, la sécurité et la compétitivité de ses citoyens et de ses contribuables, et éviter de faire double emploi avec les fonctions et les mandats pour lesquels les Nations unies ont été créées;***

Or. en

Amendement 239
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point r

Proposition de résolution	*Amendement*
r) de renforcer l'engagement de	r) de renforcer l'engagement de

l'Union en faveur de la promotion de la santé mondiale en coopération avec ses partenaires;	l'Union en faveur de la promotion de la santé mondiale en coopération avec ses partenaires ***en soutenant les campagnes de vaccination, en mettant en œuvre l'Accord sur les pandémies, en s'attaquant aux maladies non transmissibles et en renforçant les mécanismes multilatéraux de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies***;

Or. en

Amendement 240
Hilde Vautmans, Dan Barna, Petras Auštrevičius, Bernard Guetta, Lucia Yar, Engin Eroglu, Urmas Paet, Michał Kobosko, Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point r bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	r bis) de réitérer leur soutien ferme à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale en tant qu'institutions juridictionnelles essentielles, indépendantes et impartiales; de déplorer les menaces sans précédent auxquelles la CPI est confrontée et d'appeler à l'activation de la loi de blocage de l'Union afin de protéger la CPI et ceux qui coopèrent avec elle et la soutiennent;

Or. en

Amendement 241
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point r bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

r bis) de renforcer la promotion de la liberté artistique, la protection du patrimoine culturel et les droits culturels en soutenant le travail de l'Unesco et en progressant vers la mise en place d'un rapporteur ou d'un interlocuteur permanent de l'Union auprès de l'Unesco;

Or. en

Amendement 242
Claudiu-Richard Târziu

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point r bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	r bis) d'affirmer que les Nations unies doivent rester politiquement et idéologiquement neutres et que le soutien de l'Union européenne doit se concentrer sur le respect des normes internationales et des droits fondamentaux, sans promouvoir de programmes idéologiques;

Or. ro

Amendement 243
Nela Riehl
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point r ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	r ter) d'augmenter les fonds de l'Union destinés à ONU-Femmes, au FNUAP et à d'autres programmes des Nations unies visant à promouvoir les droits des femmes, l'égalité de genre et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles;

Or. en